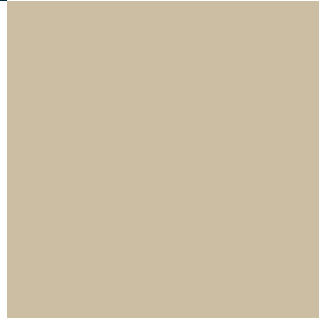




INTERPOL

CODE D'ÉTHIQUE D'INTERPOL



INTEGRITÉ



RESPECT



ESPRIT D'ÉQUIPE



NEUTRALITÉ



TRANSPARENCE



JANVIER 2026

Alors que nous sommes confrontés à des menaces mondiales de plus en plus complexes, à la montée en puissance des réseaux criminels et à des changements technologiques rapides, notre succès dépend non seulement des outils et des systèmes que nous utilisons, mais aussi des valeurs que nous défendons.

Ce Code d'éthique est plus qu'un document officiel. Il est le reflet de notre identité, de notre travail et de ce que nous défendons en tant qu'organisation, en tant que professionnels et en tant que partenaires unis par une mission commune : renforcer et relier les services chargés de l'application de la loi à l'échelle internationale pour un monde plus sûr.

Intégrité, respect, esprit d'équipe, neutralité et transparence ne sont pas des idéaux abstraits. Ces valeurs forment

la pierre angulaire de notre crédibilité, établissent la confiance et nous guident dans notre travail au quotidien.

Elles nous unissent par-delà les frontières, les cultures et les fonctions.

Elles doivent guider nos décisions, façonner notre coopération et inspirer nos services rendus à la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi.

En incarnant ces principes, nous renforçons la confiance dans notre Organisation et la sécurité mondiale que nous nous engageons à préserver.

Valdecy Urquiza
Secrétaire général



Notre vision :



« UNIS CONTRE LA CRIMINALITÉ ».

INTERPOL sert de trait d'union entre les forces de police et les parties prenantes du monde entier pour les rassembler autour d'un objectif commun : lutter contre la criminalité et bâtir un monde plus sûr.

Notre mission :



« RELIER ET RENFORCER LES SERVICES CHARGÉS DE L'APPLICATION DE LA LOI À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE POUR UN MONDE PLUS SÛR ».

Notre engagement : Soutenir, permettre et renforcer le travail des services chargés de l'application de la loi dans chaque pays membre.

Cadre stratégique d'INTERPOL pour 2026 - 2030 :



**ÊTRE LA PLATEFORME
MONDIALE DE
RÉFÉRENCE
POUR L'ÉCHANGE
D'INFORMATIONS
POLICIÈRES**



**FOURNIR UN SOUTIEN
DE PREMIER ORDRE
AUX ENQUÊTES ET AUX
OPÉRATIONS**



**ÊTRE LE PORTE-PAROLE
DES SERVICES CHARGÉS
DE L'APPLICATION DE
LA LOI DANS LE MONDE
ENTIER**



**GARANTIR
L'EXCELLENCE AU SEIN
DE L'ORGANISATION**

Préambule

La mission de notre Organisation est de relier et de renforcer les services chargés de l'application de la loi à l'échelle internationale pour un monde plus sûr. Dans un contexte international marqué par la diversité, l'urgence et la complexité des menaces, ce Code d'éthique définit les principes guidant notre action collective.

Ce Code présente les valeurs fondamentales qui nous unissent par-delà les frontières et garantissent une coopération efficace, équitable et responsable dans le cadre de notre mandat mondial.

Notre travail s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme énoncé dans notre Statut, lequel soutient notre engagement en faveur de la dignité humaine, de l'équité et de l'état de droit.

NOS VALEURS FONDAMENTALES



Toutes nos actions sont guidées par l'honnêteté, la responsabilité et l'impartialité.

L'intégrité est la base de la confiance que nous cultivons. En tant qu'acteurs internationaux de l'application de la loi, nous nous devons d'être incorruptibles, d'assumer nos responsabilités et de prévenir tout conflit d'intérêts.

Les fonctionnaires du Secrétariat général ont un devoir de loyauté envers l'Organisation. Ils ne doivent

pas solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure.

Les pays membres doivent quant à eux pleinement respecter cette indépendance dans toutes leurs interactions. Les représentants de l'Organisation ne doivent en aucun cas utiliser indûment leur situation pour obtenir un avantage personnel. Notre crédibilité opérationnelle dépend de l'exemplarité de notre conduite.

A large background image showing a person from the chest up, wearing a dark brown suit jacket, a light blue shirt, and a brown tie with small white polka dots. Their hands are raised in front of them, palms facing forward, in a gesture of surrender or honesty. The image is overlaid with semi-transparent geometric shapes in shades of blue and green.

INTÉGRITÉ

NOS VALEURS FONDAMENTALES



Nous valorisons la dignité des personnes, la diversité des cultures et le rôle essentiel des services chargés de l'application de la loi.

Par respect, nous entendons la considération pour les personnes, les institutions et les systèmes juridiques de nos pays membres. Dans notre contexte mondial, la diversité d'origine, d'identité et de pensée est une force essentielle.

Aucune forme de discrimination n'est tolérée. Nous agissons avec retenue, courtoisie et tolérance, et favorisons un dialogue ouvert et constructif.

Que ce soit au sein du Secrétariat général, entre les bureaux centraux nationaux ou au sein de nos organes de gouvernance, le respect mutuel est la base d'une coopération efficace et durable.



RESPECT

NOS VALEURS FONDAMENTALES

Nous travaillons ensemble dans la solidarité et la confiance, animés par un objectif partagé. Notre mission repose sur une coopération transfrontalière fluide, rapide et bien coordonnée. Nous partageons les responsabilités, les réussites et les défis dans un esprit de soutien mutuel.

Le Secrétariat général collabore étroitement avec les bureaux centraux nationaux, les pays membres, la communauté des services chargés de l'application de la loi et les organes statutaires afin de garantir la cohérence, l'efficacité et la rapidité des opérations.

Chacun se doit de communiquer ouvertement, de reconnaître les contributions des autres et de favoriser

un environnement de travail fondé sur la transparence, le professionnalisme et l'équité.

Nous nous engageons à garantir l'exactitude, la confidentialité et la gestion sécurisée des informations échangées au niveau international, en reconnaissant leur rôle essentiel dans la réussite des opérations et le renforcement de la confiance.

Nous encourageons aussi la créativité et l'innovation en anticipant les besoins de nos pays membres et en mettant au point des outils de renforcement de la coopération policière internationale.

A large background image showing a group of diverse people from various angles, looking upwards. In the center, their hands are holding several interlocking black gears, symbolizing teamwork and the 'team spirit' theme.

ESPRIT D'ÉQUIPE

NOS VALEURS FONDAMENTALES



Nous accomplissons notre mandat dans le strict respect de l'indépendance, sans aucune influence extérieure. La neutralité est la pierre angulaire de notre statut international. Aucun fonctionnaire ou organe de gouvernance ne peut servir les intérêts d'un État, d'une idéologie ou d'un groupe.

Comme le stipule le Statut, l'Organisation doit s'abstenir d'agir ou d'intervenir dans des affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial.

Les pays membres doivent respecter cette neutralité et veiller à ne pas exercer d'influence ou de pression sur les fonctionnaires du Secrétariat général.

Ils doivent également aider l'Organisation à être impartiale et indépendante dans l'exercice de ses fonctions.

Cette compréhension mutuelle préserve la légitimité universelle de l'Organisation et garantit que la coopération reste équitable pour tous les pays membres.

A large background image with a blue and white color scheme. It shows a person in a white lab coat or uniform, likely a scientist or a legal professional, using a balance scale. In the foreground, a gavel is visible. The word "NEUTRALITÉ" is overlaid in large, white, bold capital letters.

NEUTRALITÉ

NOS VALEURS FONDAMENTALES



Clarté, transparence et responsabilité nous aident à cultiver la confiance.

La transparence nous permet de rendre nos décisions, priorités et méthodes visibles et compréhensibles pour ceux que nous servons.

Le Secrétariat général s'engage à communiquer clairement et à partager les informations de manière responsable avec ses pays membres, ses bureaux centraux nationaux et ses partenaires.

Les pays membres et les organes statutaires ont également la responsabilité de respecter le principe

de transparence en collaborant de manière constructive les uns avec les autres et avec l'Organisation, en suivant les procédures et en contribuant à instaurer un climat de confiance mutuelle dans l'exercice de leurs fonctions. En rendant nos actions visibles et compréhensibles, nous renforçons notre légitimité, nous continuons de nous améliorer, nous renforçons la responsabilité, nous permettons une surveillance efficace et nous cultivons un engagement partagé en faveur de l'excellence organisationnelle.

A large, close-up photograph of a human eye with light-colored irises, looking directly at the viewer. The eye is partially obscured by a semi-transparent blue and green graphic overlay on the right side. The word 'TRANSPARENCE' is superimposed in large white letters across the bottom of the eye image.

TRANSPARENCE

Conclusion

Le présent Code d'éthique reflète notre engagement partagé pour agir avec intégrité, équité et loyauté au service de la coopération policière internationale et de la sécurité publique.

Chacune des cinq valeurs reflète les principes qui unissent notre Organisation au-delà des frontières, des cultures et des institutions. Elles donnent vie à notre mission, qui est de relier et de renforcer les services chargés de l'application de la loi à l'échelle internationale pour un monde plus sûr, et réaffirme notre engagement à soutenir, permettre et renforcer le travail des services chargés de l'application de la loi dans chaque pays membre.

En respectant ces principes, nous contribuons à rendre le monde plus sûr.





Soutien éthique aux fonctionnaires du Secrétariat général

Les fonctionnaires du Secrétariat général peuvent, à tout moment et en toute confidentialité, demander des conseils au Bureau de l'éthique et de la responsabilité sociétale ou à tout autre service compétent, s'ils craignent qu'une action puisse entrer en conflit avec leurs responsabilités en tant que fonctionnaires internationaux.



INTERPOL

À PROPOS D'INTERPOL

Le rôle d'INTERPOL est de permettre aux services de police de ses 196 pays membres de travailler ensemble pour lutter contre la criminalité transnationale et rendre le monde plus sûr. L'Organisation gère des bases de données mondiales contenant des informations de police relatives aux malfaiteurs et aux infractions ; elle apporte également un appui opérationnel et un soutien en matière de police scientifique, fournit des services d'analyse et organise des formations. Ces capacités policières sont mises à disposition dans le monde entier et viennent à l'appui de quatre programmes mondiaux : la Criminalité financière et la corruption, l'Antiterrorisme, la Cybercriminalité, et la Criminalité organisée et les Nouvelles formes de criminalité.



www.interpol.int



[INTERPOL_HQ](https://www.instagram.com/INTERPOL_HQ)



[INTERPOL_HQ](https://twitter.com/INTERPOL_HQ)



[@INTERPOL HQ](https://www.facebook.com/INTERPOL.HQ)



[INTERPOL](https://www.linkedin.com/company/interpol)